



# LABELS 15.11.2023

## EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SARTHE

En Sarthe, au titre de l'année 2023, **34 établissements dont 10 établissements publics et 24 établissements privés** ont reçu ce label départemental, attribué pour une **durée de 3 ans, du 17 juin 2024 au 16 juin 2027**.

### Les établissements publics

#### 2 EPCI :

- Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Communauté de Communes Sablé sur Sarthe

#### 7 communes :

- Mairie de Bonnétable
- Mairie de Changé
- Mairie Connerré
- Mairie de Loué
- Mairie de Luché-Pringé
- Mairie de Mezeray
- Mairie de Ruillé-sur-Loir

#### 1 autre établissement public :

- Centre Hospitalier Le Mans

### Les établissements privés

#### 24 entreprises :

- AGEM Sté
- Agro Evolution
- ALBEA Cosmétique France
- BDR Thermea
- BPS Events
- Carrefour Supply Chain
- CAVOL
- Cheminées du Maine
- Domaine de la Raderie
- E.A. KALISTA
- EIFFAGE Construction
- FASSIER SA
- Ets FOUSSIER
- Fondation ANAÏS
- GKN Driveline
- LDC
- VELUX France
- Legrand France
- LESIEUR SA
- Maine Sécurité Sté



# **LABELS 15.11.2023**

## **EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SARTHE**

- MECACHROME Sablé
- SAS NORAS
- La SCETEC
- Les Templitudes

Ce label est décerné aux employeurs publics et privés qui ont conclu une convention de disponibilité autorisant leur salarié sapeur-pompier volontaire à s'absenter sur son temps de travail au moins 8 jours par an, pour se former et/ou partir en intervention.

Il est attribué pour une durée de trois ans.

Vous avez la possibilité de faire état de votre soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de la Sarthe dans votre déclaration de performance extra-financière pour une prise en compte au titre de la responsabilité sociale des entreprises.

Le label peut également constituer une référence susceptible d'être valorisée dans le cadre des marchés publics.